

REGLEMENT

GRAND JEU-CONCOURS DES ABONNES 2024 DU PROGRES

Article 1

GROUPE PROGRES S.A dont le siège social est 4 rue Paul Montrochet, 69284 LYON Cedex 02, organise sur sa zone de diffusion, un jeu gratuit et sans obligation d'achat, du jeudi 17 octobre 2024 au vendredi 31 janvier 2025 inclus.

Article 2

Ce jeu est ouvert à tout abonné de plus de 18 ans, ou à tout mineur abonné âgé de plus de 12 ans muni d'une autorisation parentale lui permettant de participer à ce concours, résidant sur la zone de diffusion du PROGRES, soit les départements de l'Ain, du Jura, du Rhône, de la Loire et la Haute-Loire à l'exception des personnes morales, des diffuseurs de presse, salariés, correspondants et collaborateurs du Groupe EBRA (Le Progrès, Le Journal de Saône-et-Loire, Le Bien Public), Publiprint, EBRA SERVICE, AGIR.

Article 3

Ce jeu est doté de :

1^{er} prix : Robot multifonction THERMOMIX® TM6 D'UNE VALEUR DE 1499 € TTC.

Moteur haute performance : Technologie reluctance magnétique pour une durée de vie optimale. Puissance et efficacité optimale (10 700 tours minutes 2 sens) pour hacher et réduire en poudre rapidement même les aliments les plus durs : glaçons, sucre en morceaux, parmesan. Des couteaux à l'efficacité et durabilité maximale. Un bol haute qualité ergonomique. Acier inoxydable avec système de chauffe et capteur de température intégrés.

2^{ème} prix: UN WEEK-END POUR 2 PERSONNES AU CHÂTEAU DE PIZAY

Séjour Eveil de sens d'une valeur commerciale de 717 € TTC.

3^{ème} prix : ASPIRATEUR BALAI DYSON V10 ABSOLUTE

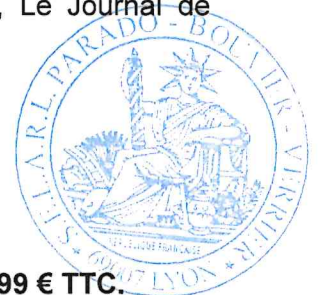
Avec ses dimensions incluant le tube et la brosse de 250 x 256 x 1249 mm (longueur x largeur x hauteur), cet appareil offre une conception compacte tout en étant fonctionnel. Malgré ses fonctionnalités complètes, le poids du produit complet reste léger à 2,67 kg, garantissant une maniabilité aisée lors de l'utilisation. Fonction : sol, surfaces et plafond. Puissance : jusqu'à 525 watts ; Capacité du réservoir : 0,76 L d'une valeur commerciale de 599 € TTC.

Du 4^{ème} au 7^{ème} prix : UN ABONNEMENT INTEGRAL DE 12 MOIS AU PROGRES

Du lundi au dimanche, en livraison matinale par porteur, si la commune bénéficie de ce service et que la boîte au lettre est accessible tôt le matin, ou en distribution postale - Accès au Journal Le Progrès en illimité sur site internet et appli - 4 connexions simultanées par foyer - Accès au CLUB ABONNÉ pour profiter des événements sportifs et culturels - d'une valeur commerciale de 479.88 € TTC pour les départements 69, 42, 39 et 01 et d'une valeur commerciale de 366 € TTC pour le département 43.

8^{ème} prix : EXPRESSO AVEC BROYEUR KRUPS YY4046FD NOIR

Machine à café à grains - Pression 15 bar. Interface manuelle - Nettoyage auto 3 recettes pré-enregistrées : expresso, expresso corsé, café. Réservoir d'eau de 1,7 L amovible - Buse vapeur - d'une valeur commerciale de 399.99 € TTC.



Du 9^{ème} au 12^{ème} prix : UN ABONNEMENT INTEGRAL DE 6 MOIS AU PROGRES

Du lundi au dimanche, en livraison matinale par porteur, si la commune bénéficie de ce service et que la boîte au lettre est accessible tôt le matin, ou en distribution postale - Accès au Journal Le Progrès en illimité sur site internet et appli - 4 connexions simultanées par foyer - Accès au CLUB ABONNÉ pour profiter des événements sportifs et culturels - d'une valeur commerciale de 239.94 € TTC pour les départements 69, 42, 39 et 01 et d'une valeur commerciale de 183 € TTC pour le département 43.

13^{ème} prix: POMPE À BIÈRE PHILIPS HD3720/25 PERFECT DRAFT

Bière à pression - Puissance 70 Watts - Ecran LCD : température, volume, fraîcheur - Température idéale de 3°C. Pour fût de 6 litres - Sécurité enfants - d'une valeur commerciale de 215.99 € TTC.

14^{ème} prix : CUISEUR À RIZ TEFAL RK100570 NEW CLASSIC 6C

Cuiseur à riz 1,2 litre et cuiseur vapeur - capacité 0.9kg - Cuve amovible anti-adhésive. Maintien au chaud automatique - d'une valeur commerciale de 59.99 € TTC.

15^{ème} prix : TENSIOMÈTRE BRAUN BUA5000

Tensiomètre au bras - Grand écran - Brassard universel - Mémorisation de la dernière mesure - d'une valeur commerciale de 49.99 € TTC.

Du 16^{ème} au 17^{ème} prix : CREPIERE TEFAL

D'une valeur commerciale de 45.97 € TTC.

Du 18^{ème} au 22^{ème} prix : BOUILLOIRE INOX TEFAL

D'une valeur commerciale de 42.42 € TTC.

Du 23^{ème} au 27^{ème} prix : PILEUR A GLACE

D'une valeur commerciale de 33.18 € TTC.

Du 28^{ème} au 32^{ème} prix : SET BARBECUE

D'une valeur commerciale de 24.92 € TTC.

Du 33^{ème} au 38^{ème} prix : JEU QUILLES NORDIQUE

D'une valeur commerciale de 23.81 € TTC.

Du 39^{ème} au 44^{ème} prix : POCHE DE CEINTURE CLOSE

D'une valeur commerciale de 18.31 € TTC.

Du 45^{ème} au 50^{ème} prix : ECHARPE

D'une valeur commerciale de 15.98 € TTC.



Article 4

Un bulletin de participation est adressé aux destinataires du mailing « parrainage LE PROGRES 2024 » mis en place par le journal, avec une question à laquelle il convient de répondre. Celui-ci pourra être photocopié ou recopié sur papier libre.

A l'issue du jeu-concours, et avant le 30 avril 2025, un tirage au sort sera effectué parmi les bulletins comportant la bonne réponse.

Au moins un lot sera attribué à un joueur du département de la Haute-Loire. Si dans le cours des opérations, il n'y pas de gagnant de ce département, le dernier lot sera automatiquement attribué à un joueur du Département de la Haute-Loire. Le tirage au sort sera alors poursuivi jusqu'à ce qu'un bulletin d'un joueur de ce département soit découvert.

Article 5

Les bulletins de participation seront également disponibles :

- à l'accueil LE PROGRES, 4 rue Paul Montrochet – 69284 LYON Cedex 02
- sur simple demande à : Grand jeu des abonnés « Parrainage 2024 » - 4 rue Paul Montrochet – 69284 LYON Cedex 02 (*remboursement des frais de timbre possible au tarif lent postal à 20g en vigueur*)

Article 6

La participation à ce jeu-concours est limitée à une personne par foyer (*même nom, même adresse*) pendant sa durée. Ne pourront participer à cette édition 2024 que les personnes n'ayant pas gagné un lot lors des opérations GRAND JEU-CONCOURS DES ABONNES 2021 - 2022 - 2023 du PROGRES.

Il est prévu de tirer au sort 10 bulletins supplémentaires afin d'attribuer les lots au cas où des gagnant les refuseraient.

Article 7

Pour participer au jeu, il suffit de :

- Valider ses coordonnées sur le coupon de participation,
- Cocher la bonne réponse à la question posée au verso du bulletin,
- Renvoyer le bulletin dans l'enveloppe préaffranchie jointe ou adresser ce bulletin à l'adresse suivante : Grand jeu des abonnés « Parrainage 2024 » - 4 rue Paul Montrochet – 69284 LYON Cedex 02 **avant le 31 janvier 2025 minuit** (le cachet de LA POSTE faisant foi).



Le remboursement des frais de timbre (*tarif lent postal à 20g en vigueur*) peut être obtenu sur simple demande écrite à GRAND JEU DES ABONNES « Parrainage 2024 » - 4 rue Paul Montrochet – 69284 LYON Cedex 02

Article 8

Ne seront pas acceptés les bulletins raturés, illisibles, hors délai d'envoi ou ne respectant pas les règles de participation. Ils seront considérés comme nuls.

Article 9

Le tirage au sort sera effectué parmi les bonnes réponses, sous contrôle de la S.E.L.A.R.L. Francois PARADO – Alexandra BOUVIER – Charlotte VERRIER, Commissaires de justice associés à Lyon 7^{ème} (Rhône), avant le 30/04/2025.

Article 10

Les gagnants seront informés de leur gain et des modalités d'attribution de leur prix par courrier ou mail dans un délai de 15 jours ouvrés suivant le tirage au sort. La liste complète des gagnants sera également publiée dans LE PROGRES.

Les gagnants se verront remettre leur prix à l'adresse indiquée sur leur coupon de participation au plus tard dans les soixante jours qui suivront le tirage au sort. Les frais de port pour la livraison de leur lot, sont à la charge de l'organisateur.

En aucun cas, les gagnants ne pourront demander le remplacement du lot contre sa valeur en espèces ou par un autre prix.

Si pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'organisateur ne peut fournir les modèles exacts de lots en dotation, il s'engage à les remplacer par des lots d'un montant équivalent. Les prix sont attribués nominativement et ne peuvent être cédés à des tiers.

Article 11

LE PROGRES est le seul destinataire des informations nominatives. Les coordonnées des participants et des gagnants seront traitées conformément aux dispositions de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée à compter du 25 mai 2018 en application du règlement général sur la protection des données. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de radiation, d'opposition ou de limitation au traitement, ainsi qu'un droit à la portabilité de ses données, qu'il peut exercer sur simple demande à l'adresse du jeu-concours : GRAND JEU DES ABONNES « Parrainage 2024 » - 4 rue Paul Montrochet – 69284 LYON Cedex 02

Les informations concernant les gagnants seront transmises à SOFEDIS, WORWERK, FNAC / DARTY et CHATEAU DE PIZAY qui les traiteront dans le cadre de cette opération pour l'envoi des lots.

Article 12

La société organisatrice LE PROGRES ne saurait être rendue responsable si le jeu-concours devait être prolongé, écourté ou annulé, pour des raisons indépendantes de sa volonté ou en cas de force majeure.

Elle ne peut être tenue responsable des perturbations, des pertes de courrier pouvant subvenir dans les services postaux. Elle ne peut non plus être tenue pour responsable de toute perturbation due à des incidents techniques, faits de grève ou toute interruption indépendante de sa volonté.

Article 13

Les gagnants autorisent gracieusement la citation de leurs noms, prénoms et commune, ainsi que la reproduction de leur photographie à des fins publicitaires.

Le simple fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du règlement, la renonciation à tout recours concernant les conditions d'organisation de déroulement du jeu-concours, ainsi que l'acceptation pure et simple des résultats de l'attribution des prix.



Article 14

Ce règlement est déposé en l'étude de la S.E.L.A.R.L. Francois PARADO – Alexandra BOUVIER – Charlotte VERRIER, Commissaires de justice associés, 90 rue de Marseille – 69007 LYON.

Pour les personnes disposant d'une connexion internet illimitée de type « ADSL », « Câble », « Réseau » ou « Ligne spécialisée » ou de tout autre type de connexion n'entraînant pas de surcoût, le règlement sera consultable sur le site de la S.E.L.A.R.L. Francois PARADO – Alexandra BOUVIER – Charlotte VERRIER à l'adresse : www.huissier-rhone-lyon.com pendant toute la durée du jeu. Les personnes qui consulteront le règlement de cette façon consentent ainsi à ne demander aucun remboursement à la Société organisatrice. »

Il peut être envoyé gratuitement sur simple demande adressée au PROGRES. Le remboursement des frais de timbre (tarif lent postal à 20g en vigueur) peut être obtenu sur simple demande écrite GRAND JEU DES ABONNES « Parrainage 2024 » - 4 rue Paul Montrochet – 69284 LYON Cedex 02

Toutes les autres formes de demandes, ne donneront lieu à aucun remboursement.

oooOOOooo

